

OFFRE D'EMPLOI

Le poste est à temps plein et relève de la responsabilité de l'administration de la ville. Les candidats doivent être âgés de 18 ans, être résidents de la ville de Saint-Jovite, posséder un permis de conduire valide, être capable de travailler les heures normales de bureau, être capable de travailler à l'extérieur pendant les heures normales de bureau, être capable de travailler les heures normales de bureau, être capable de travailler les heures normales de bureau, être capable de travailler les heures normales de bureau.



DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - (ADM)

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des travaux publics collabore à l'élaboration, à la planification, à l'organisation, au contrôle et à la réalisation des travaux publics. Il exécute et supervise la construction et la réparation des infrastructures de la municipalité. Le titulaire du poste supervise et dirige l'équipe d'employés chargée de la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de ces infrastructures et du territoire de la municipalité.

DESCRIPTION DES TÂCHES:

- Collaborer à l'élaboration, à la planification, à l'organisation, au contrôle et à la réalisation des travaux publics en lien avec les orientations du conseil et les directives de la direction générale.
- Planifier, diriger, surveiller et coordonner les activités de son équipe de façon à assurer l'efficacité des travaux et l'efficacité des employés de ville.
- Effectuer des tournées d'inspection régulières, afin de détecter toute déficience des voies publiques de la municipalité et appeler les conseils appropriés dans les meilleurs délais.
- Veiller à l'entretien des voies publiques et des infrastructures municipales tout au long de l'année.
- Préparer les déclarations des travaux à réaliser par les employés sous sa supervision afin d'optimiser la couverture du territoire et la réalisation des travaux à faire selon les priorités établies par le conseil.
- Effectuer la planification quotidienne, hebdomadaire et mensuelle des besoins en termes de travaux publics et assurer d'assigner les responsabilités inhérentes aux membres de l'équipe d'employés sous sa responsabilité.